

# Comprendre le budget

La loi de finances 2018, plus que jamais, pose la condition pour les communes de mieux gérer. L'anticipation, au vue des contraintes budgétaires à venir, va devenir une donnée essentielle en matière budgétaire.

Pour ce faire savoir lire et interpréter le budget de la commune suppose au préalable de connaître quelques généralités notamment la répartition des rôles entre l'exécutif, l'assemblée délibérante, le comptable du trésor et les services du contrôle de légalité.

La lecture et l'interprétation du compte administratif de la commune permet d'appréhender les équilibres à respecter entre recettes et dépenses, les marges de manœuvre, l'évaluation des risques à travers des ratios pertinents. Une première approche simple pour mieux comprendre pourquoi faire un budget

Le contenu de cette formation est alimenté par le compte administratif et le budget et les échanges autour des connaissances et expériences à la fois de l'intervenant et des élus présents

## Objectifs

- D'apporter un éclairage sur la lecture du document budgétaire
- De comprendre les résultats du compte administratif et de leur affectation
- D'établir le lien entre ces résultats et la réalisation du budget

## Contenu

### **Généralités**

- L'environnement budgétaire
  - Un budget pour quoi faire ?
  - Les principes budgétaires
  - Le calendrier annuel en matière budgétaire
  - Les intervenants dans la gestion financière
    - . Le Conseil Municipal
    - . Le contrôle de légalité
    - . Le contrôle budgétaire
    - . L'intercommunalité

### **Le compte administratif de la commune**

- Les résultats du budget général de la commune
  - L'affectation du résultat
  - Les seuils d'alerte
  - Eléments d'analyse / forces et faiblesses de la situation financière de la commune
  - La capacité à investir au regard des projets
- Le compte de gestion du comptable public
  - Le bilan de la commune
  - La situation de trésorerie
- Les conditions de vote au conseil municipal

### **Le budget : « un budget pour quoi faire »**

- La section de fonctionnement
  - Le report de l'année antérieure
  - L'évaluation des charges et des recettes

- La section d'investissement
  - Les restes à réaliser
  - Le report de l'année antérieur
  - Le montant des investissements
  - Les travaux en régie
  - Le mode de financement des investissements
  - L'équilibre des deux sections
- Les conditions de vote au conseil municipal

## **La M14 une comptabilité aux engagements**

### **Méthodes pédagogiques**

- Présentation par Powerpoint
- Remise du document aux participants